



Santé et conditions de vie des travailleurs saisonniers en Rhône-Alpes

Qui sont les saisonniers ?

Quels sont leurs problèmes ?

Comment y répondre ?

Rhône-Alpes est la deuxième région touristique de France, du fait d'une double saison été et hiver dans les massifs alpins, et la 4^{ème} région agricole. Ces deux activités génèrent des emplois saisonniers, pour répondre aux demandes de services des touristes et à la production des fruits et légumes.

Les travailleurs saisonniers sont parfois visibles (l'employé du remonte-pente, le serveur du restaurant), mais la plupart d'entre eux sont « invisibles » (cuisiniers, agents d'entretien, employés de commerce...), et encore plus dans le secteur agricole où ils sont disséminés sur les exploitations.

Population mobile et hétérogène, ne rentrant pas dans une catégorie statistique bien délimitée, les travailleurs saisonniers sont estimés en Rhône-Alpes à 80 000 personnes dans le secteur du tourisme et à 100 000 contrats dans le secteur agricole, soit respectivement 35 000 et 9 250 équivalents temps-plein.

En 2007 et 2008, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes dans le cadre de son « Plan Saisonnalité Tourisme », l'Observatoire Régional de la Santé a réalisé deux études : une étude qualitative régionale autour de la santé perçue et des conditions de vie des travailleurs saisonniers, et un « état des lieux » décrivant les actions mises en place pour les améliorer dans les principales stations touristiques. Elles ont débouché sur des propositions d'actions à destination de la Région, mais également des autres acteurs concernés : employeurs, communes, intercommunalités, « pays » (les Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes), départements, organismes de santé, d'emploi et de protection sociale...

Ce document fait la synthèse de ces deux études, dont les rapports complets sont téléchargeables sur le site Internet de l'ORS : www.ors-rhone-alpes.org (rubrique publications/études).



Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes

Espace Régional de Santé Publique

9, quai Jean Moulin - 69001 Lyon

Tél. : 04 72 07 46 20 - Fax : 04 72 07 46 21

E-mail : courrier@ors-rhone-alpes.org

Avec le soutien de la

Rhône-Alpes Région

1- Une étude qualitative auprès de saisonniers, d'employeurs et de professionnels santé-social-emploi

Cette étude a été réalisée entre juillet et octobre 2007 dans 5 sites reflétant la diversité de la région : une station intégrée de Savoie, une station-village de Haute-Savoie, la vallée de l'Ardèche, la vallée de la Drôme, et le Beaujolais. Elle a permis d'interviewer 48 saisonniers (dont 20 agricoles), 21 employeurs (dont 7 agricoles) et 60 professionnels des secteurs emploi, santé et social en contact avec les saisonniers.

Les paradoxes de la saison

- ▶ **L'insertion et la rupture** : une opportunité d'insertion dans le monde du travail et de vie dans un territoire ; mais le risque d'exclusion si on ne tient pas le rythme, et un mode de travail vu comme marginal.
- ▶ **La totale mise à disposition de soi et le déni de la santé** : le corps doit brusquement répondre à la charge physique et mentale de l'emploi ; mais les risques du travail sont minimisés et la santé est mise à distance, entre parenthèses, en espérant pouvoir tenir jusqu'à la fin de la saison.
- ▶ **La santé, c'est d'abord avoir un logement et de bonnes relations avec son patron** : L'intrication est telle entre travail, conditions de vie et santé, qu'avoir un logement correct proche de son lieu de travail et de bonnes relations avec son employeur sont les premières conditions de la santé pour un travailleur saisonnier.
- ▶ **La fête et l'isolement** : la fête fait partie de la saison et est une des motivations à être saisonnier. Toutefois, l'ambiance festive ne suffit pas toujours à rompre le sentiment d'isolement.
- ▶ **La précarité des saisonniers et la pérennité des territoires** : Les saisonniers cumulent les incertitudes (horaires de travail, durée du contrat, rémunération, logement...); alors que leur contribution permet au territoire de vivre durant une année complète.
- ▶ **Des villes saisonnières en milieu rural**. Les stations touristiques deviennent des véritables villes de plus de 10 000 habitants en saison, mais ce sont à la base des territoires ruraux dix fois moins peuplés : l'adaptation à ces flux est un défi pour les services publics et les acteurs locaux.

Les problèmes des saisonniers

Les **difficultés de logement** sont au premier rang des préoccupations des saisonniers avec les **conditions de travail**, alors que les problèmes de santé sont rarement abordés d'emblée.

Même si de nombreux saisonniers sont jeunes et en bonne santé, leurs **principaux problèmes de santé**, pris au sens large, sont :

- ▶ la fatigue, évoquée par tous, le stress, le surmenage, le manque de sommeil, les troubles alimentaires (repas sautés, menus peu équilibrés),
- ▶ les troubles musculo-squelettiques, dont certains témoignent en début de saison d'un manque de préparation physique, les accidents du travail, les expositions aux produits toxiques (notamment en agriculture), les infections (notamment ORL),
- ▶ les difficultés à poursuivre une vie affective et familiale « normale » ; parfois la stigmatisation ; les troubles de l'humeur (anxiété, dépression) ; les consommations régulières, voire la dépendance aux produits psycho-actifs (alcool, cannabis, cocaïne...), pour tenir le rythme, décompresser après le travail, ou faire la fête ; les prises de risque sexuel, souvent liées aux consommations.

Leur suivi médical est souvent faible (y compris médecine du travail), et l'**accès aux soins** peut être problématique pour des raisons administratives (droits non ouverts, oubli de Carte Vitale), financières (absence de mutuelle, tiers-payant refusé) ou pratiques (horaires, déplacements).

Toutefois les données d'enquêtes sont aujourd'hui insuffisantes pour quantifier l'importance de ces problèmes de santé pour tous les travailleurs saisonniers de la région, en fonction de leurs profils.

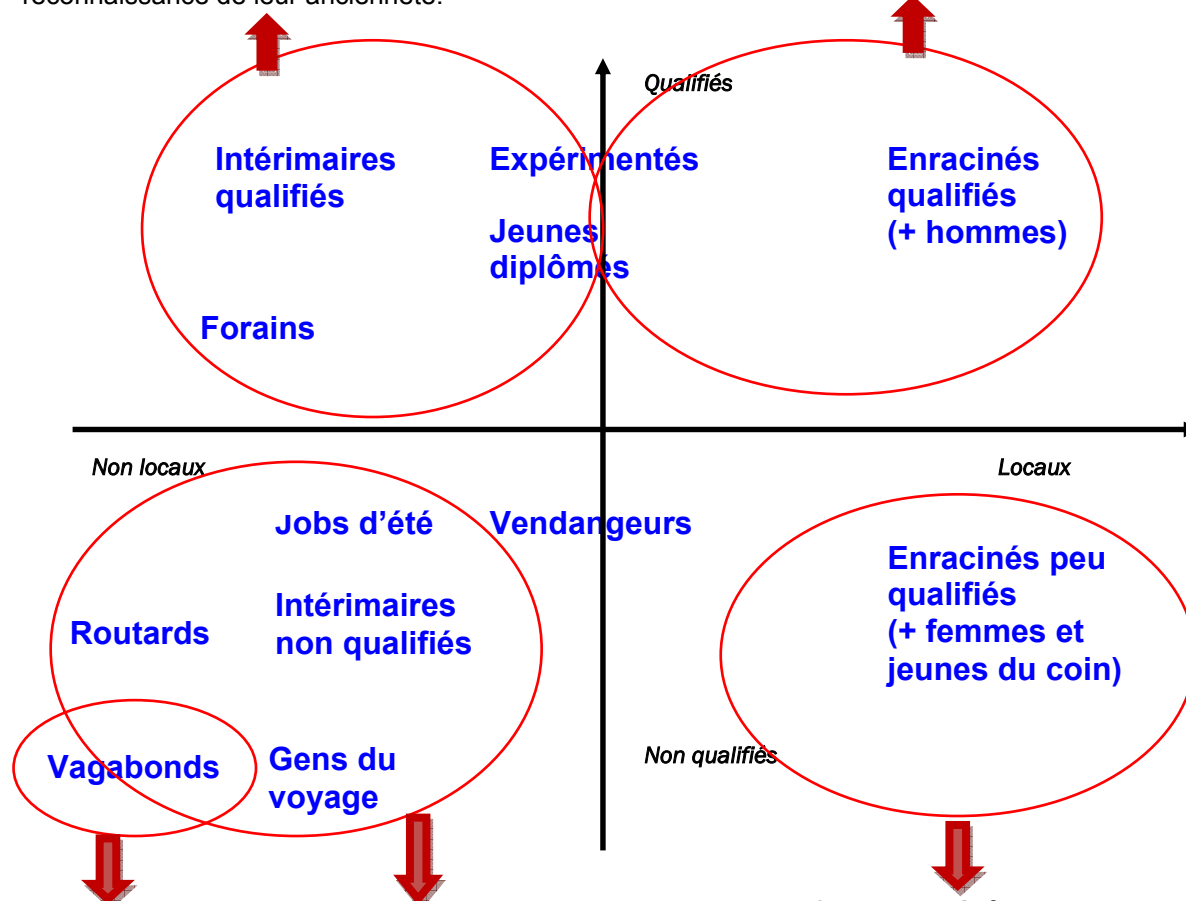


Douze profils de saisonniers aux besoins différents

L'étude propose une typologie des saisonniers à partir de deux critères de distinction : l'enracinement sur le territoire (locaux / non locaux), et la qualification ou la compétence (qualifiés / non qualifiés). Les 12 profils se regroupent en 5 groupes selon leurs besoins :

Les « **intérimaires qualifiés** », très demandés, ont un bon salaire et sont souvent logés. Leurs besoins : la prise en charge du déplacement sur leur lieu de travail, et la reconnaissance de leur ancienneté.

Les « **enracinés qualifiés** », qui sont surtout des hommes pluriactifs, disposent d'un maximum de « ressources » par leur ancrage local et professionnel. Leur souci est l'usure due à la répétition des saisons.



Les « **vagabonds** » sont particulièrement à risque santé ou social du fait de leur mal-être, de leur absence de réseau social, de leur difficulté à mobiliser des ressources formelles ou informelles, et de leur stigmatisation. Ils ont besoin d'un accompagnement individualisé dans toutes les dimensions de leur existence.

Ces « **nomades par choix** », ont peu de ressources en propre mais ils sont souvent débrouillards et formulent spontanément le moins de demandes. Ils sont peu dans le soin de soi et ont besoin d'un suivi médical et administratif adapté, de solutions d'hébergement peu onéreuses (parking pour camionnettes...), d'un soutien économique (déplacements, revalorisation des salaires, maintien des allocations RMI pendant la saison, etc.) et de personnes ressources pouvant les accompagner.

Les « **enracinés peu qualifiés** », qui sont souvent des femmes, sont inscrits dans la saison pendant longtemps, pour pouvoir vivre sur ce territoire. Ils aspirent à être considérés comme n'importe quel autre salarié, d'où leurs préoccupations sur l'annualisation, la formation, l'évolution de carrière et des salaires, la pénibilité du travail (répétition des saisons), les déplacements.

2- Un « état des lieux » des actions en faveur des saisonniers dans les principales stations touristiques

Cette seconde étude, réalisée au printemps 2008, avait pour but de recenser les acteurs et les actions réalisées spécifiquement pour les travailleurs saisonniers pour améliorer leur santé, leur accès aux soins et leurs conditions de vie. Elle a concerné les 49 stations de montagne ayant plus de 7 000 lits touristiques en Isère, Savoie et Haute-Savoie, ainsi que l'Ardèche méridionale. Les données ont été recueillies par entretien avec les acteurs eux-mêmes.

Trente trois types d'actions en faveur de la santé et des conditions de vie et de travail des saisonniers,

dont 18 types d'actions de santé spécifiquement organisées pour les saisonniers ont été recensées :

- ▶ Actions d'accueil-information santé : information et mise à disposition de documents, permanences d'accueil, information santé à l'occasion d'événements tels que pots d'accueil, journées info-santé,
- ▶ Actions de rencontre, information et prévention : information santé et prévention par des professionnels ou par les « pairs » qui vont à la rencontre des saisonniers, notamment dans leurs lieux de vie, information sur les risques en montagne,
- ▶ Actions de dépistage : information et dépistage des IST et hépatites, des tumeurs cutanées,
- ▶ Actions de réduction des risques : échange de seringues, mise à disposition de préservatifs,
- ▶ Actions d'accès aux droits : diffusion d'un dépliant d'information sur les droits à l'Assurance maladie, installation de borne de mise à jour de la carte Vitale, mise à disposition d'un numéro d'appel de l'Assurance maladie,
- ▶ Actions d'accès aux soins : assurance sports et loisirs, permanences médicales gratuites.

Dans le domaine **social**, 3 types d'actions d'aide pratique (réductions pour les saisonniers, actions caritatives), ou de médiation sociale dans les conflits du travail. En matière de **logement**, 4 types d'actions d'information et d'aide pour accéder à un logement. Pour les **transports**, 4 types d'actions d'aide pratique (réductions ou gratuité dans les transports locaux ou vers la vallée, covoiturage).

Enfin, 3 types actions concernent **plusieurs thèmes**, comme la diffusion de guides pratiques pour les saisonniers, l'accès à Internet ou des lieux d'accueil-information.

Qui sont les acteurs ?

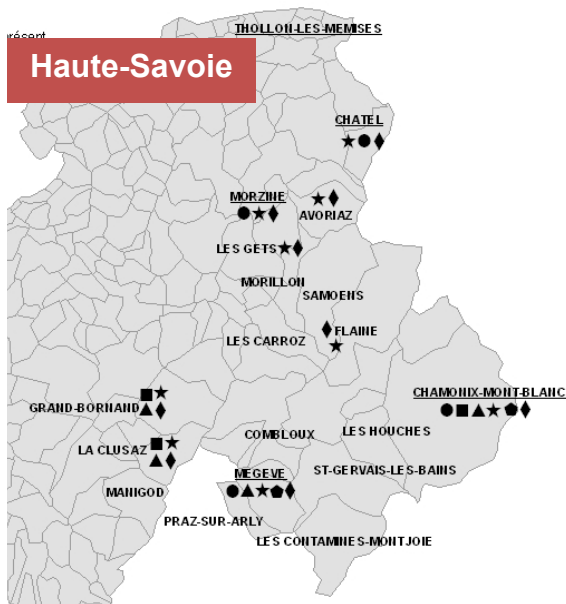
De nombreux acteurs du niveau départemental ou local réalisent ces actions :

- ▶ Ce sont principalement des **organismes de prévention** comme la Mutualité française, les Associations d'éducation pour la santé (FRAES), les Centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA), les Centres de soins spécialisés aux toxicomanes (CSST), les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), les Centres de dépistage anonymes et gratuits (CDAG), les associations de prévention VIH-sida, les centres médico-sociaux des Conseils Généraux, les réseaux VIH-hépatites, les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).
- ▶ **Plus localement**, ce sont les Espaces saisonniers, les municipalités ou communautés de communes, les centres communaux d'action sociale, les offices du tourisme, les foyer-logements pour les saisonniers, les missions locales jeunes, les services de médecine du travail...

Ils se sont **organisés en groupes de travail ou en collectifs** dans chacun des 4 départements de l'étude pour organiser et coordonner ensemble leurs actions (*coordonnées au dos de ce document*).



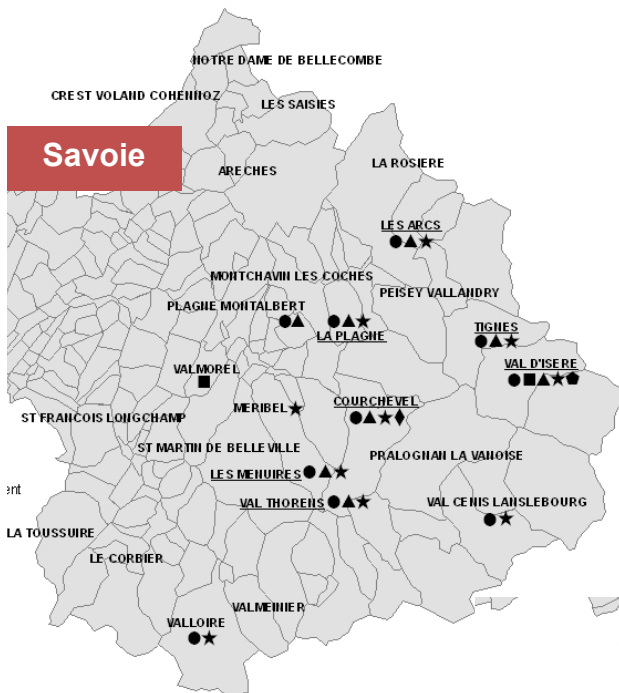
Des actions de santé inégalement développées dans les principales stations touristiques de Rhône-Alpes



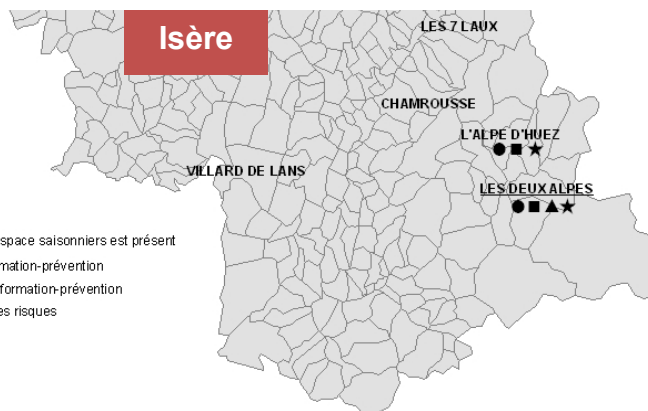
Les cartes de cette page montrent l'implantation des actions santé dans les principales stations touristiques alpines durant l'hiver 2007-2008 et en Ardèche méridionale durant l'été 2008. Elle a peu évolué en 2008-2009.

Les stations touristiques ayant un « **Espace saisonniers** » (soulignées sur les cartes), sont celles qui bénéficient du plus grand nombre d'actions santé et sociales. L'Espace saisonniers apparaît comme un acteur majeur de proximité avec les saisonniers, notamment les plus vulnérables.

Les stations qui bénéficient d'actions, même en l'absence d'Espace saisonniers, sont celles où interviennent les **Collectifs d'acteurs** (cf. page précédente). Cela tient en général à la présence d'acteurs locaux dynamiques avec lesquels les Collectifs ont construit un partenariat.



Les stations où il n'y a **pas d'action santé** sont en général des « petites » stations ou des stations villages des massifs du Chablais, du Faucigny, du Mont-Blanc, du Val d'Arly, du Beaufortin, de Maurienne, de Belledonne et du Vercors. Les professionnels notent cependant que les besoins sont moins importants dans ces stations où les saisonniers sont surtout des locaux pluriactifs. Dans ces stations, la diffusion de guides pratiques contenant des informations santé est souvent la seule action de prévention.



- STATION
STATION où un Espace saisonniers est présent
- Accueil-information-prévention
 - Rencontre-information-prévention
 - ▲ Réduction des risques
 - ★ Dépistage

En conclusion : comment améliorer la santé des saisonniers ?

Des principes d'action :

- ▶ Faire évoluer les représentations « clichés » sur le travail saisonnier (jeunes, célibataires, marginalité, dureté...)
- ▶ Agir simultanément sur la santé et les conditions de vie et de travail des saisonniers, tant elles sont intriquées
- ▶ Travailler en réseau avec les nombreux acteurs à plusieurs niveaux (du local au régional)
- ▶ Prendre en compte les particularités locales (géographie, soutien des élus locaux, acteurs de proximité...)
- ▶ Faire preuve de volontarisme sur la santé, du fait de la mise à distance de ces questions par les saisonniers et les employeurs
- ▶ Utiliser les réseaux informels de sociabilité des saisonniers

Des pistes pour agir :

- ▶ Sensibiliser les élus et les employeurs sur le travail et les conditions de vie des saisonniers
- ▶ Généraliser les Espaces saisonniers ouverts toute l'année (extension ou création)
- ▶ Soutenir les actions locales de promotion de la santé des saisonniers, notamment par des personnes-relais
- ▶ Mieux prendre en compte les risques pour la santé au travail (information, visites d'embauche, inspections, médiation, écoute)
- ▶ Améliorer l'accès aux soins (maintien d'une offre médicale, sensibilisation sur les saisonniers, mise à jour des cartes Vitale...)
- ▶ Améliorer les conditions de logement, faciliter les déplacements, diminuer le coût de la vie en station (réductions), voire fournir une aide caritative d'urgence en nature



Des adresses et des lieux ressources

Le Pôle ressources régional « **Saisons Santé** » et sa lettre électronique : www.saisonsante.fr

PERIPL – Centre de ressources interrégional sur la pluriactivité et la saisonnalité, Scop S.A. Axalp, 1 Place du 18 juin 1940, 74940 Annecy-le-vieux. Tel. : 04 50 66 47 47. Lettre électronique « Les pluriactualités » sur le site Internet www.pluriactivite.org

Question saison, le portail d'information pour les acteurs du tourisme saisonnier en Rhône-Alpes : site Internet www.questionsaison.fr et numéro de téléphone azur : 0 810 69 00 50 (coût d'appel local).

Contacts pour les quatre **Collectifs** ou groupes de travail départementaux :

- **Ardèche méridionale** : Maison de la saisonnalité d'Ardèche méridionale, Place Allende et Neruda, 07150 Vallon-Pont-D'arc. Tel. : 04 75 88 17 44
- **Isère** : Education santé Isère, 23 rue Albert 1^{er} de Belgique, 38000 Grenoble. Tel. : 04 76 12 11 95
- **Savoie** : Mutualité française de Savoie, 152 Faubourg Maché, 73000 Chambéry. Tel. : 04 79 69 43 46
- **Haute-Savoie** : Mutualité française de Haute-Savoie, 21 Avenue de Cran, 74000 Annecy. Tel. : 04 50 57 10 10

En annexe de l'« état des lieux » réalisé par l'ORS, les fiches descriptives des actions avec les **adresses des acteurs** y ayant contribué : www.ors-rhone-alpes.org/ficheetude.asp?Num=78

Le Plan « **Saisonnalité tourisme** » de la Région Rhône-Alpes :

www.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_AIDE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/296/18-les-aides-de-la-region.htm